

République Française

Département des Yvelines

Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' »

Assemblée Générale

Séance du jeudi 06 avril 2023

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-trois, le 06 avril à 19h30.

L'Assemblée Générale, légalement convoquée en date du 28 mars 2023, s'est réunie à Salle La Grange 31 rue d'Epéron 78550 HOUDAN, sous la Présidence de Monsieur Patrick STEFANINI, Président de l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' ».

Étaient présents (50) :

Le Président, Monsieur Patrick STEFANINI.

Monsieur Alain GOURNAC, Monsieur Jean-Marie TÉTART, Monsieur Adriano BALLARIN, Monsieur Stéphane BAZONNET, Monsieur Philippe BENASSAYA, Madame Stéphanie BRIOLANT, Madame Nathalie CAHUZAC, Monsieur Xavier CARIS, Monsieur Jacques CHAUMETTE, Madame Marie-Christine CHAVILLON, Monsieur Grégoire CORBY, Madame Bernadette COURTY, Madame Cécile DEBON, Monsieur Jean-Louis DUCHAMP, Monsieur Georges DUVAL, Madame Marie FLIS, Monsieur Jean-Louis FLORES, Madame Régine FRANCOIS, Madame Annie GONTIER, Monsieur Jean-Luc JANNIN, Madame Josette JEAN, Monsieur Stéphane JEANNE, Madame Annie JOSEPH, Monsieur Jacky JOUBERT, Monsieur Philippe JUMEAU COURT, Monsieur Patrice LE BAIL, Monsieur Guy LECOURT, Monsieur Patrick LOISEL, Monsieur Laurent LOUESDON, Madame Evelyne MARCHAL, Monsieur Thierry NAVELLO, Monsieur Raphaël NIVOIT, Madame Christine NOËL, Monsieur Philippe PASDELOUP, Madame Denise PLANCHON, Monsieur Patrice PRÉAUX, Monsieur Jean-Marc RAIMONDO, Monsieur Hervé RENAULD, Monsieur Jean-Claude ROBIN, Madame Corinne ROSTAN, Monsieur Sylvain ROULAND, Monsieur Emmanuel SALIGNAT, Madame Élisabeth SANDJIVY, Madame Antoinette SAULE, Monsieur Élie SÉTIAUX, Monsieur Jean-François SIRET, Madame Ghislaine SIWICK, Monsieur Jacques TROGER, Madame Pauline WINOCOUR LEFEVRE.

Étaient absents et ont donné pouvoir (13) :

Monsieur Jean-Paul BARON a donné pouvoir à Monsieur Patrick STEFANINI.
Madame Janny DEMICHELIS a donné pouvoir à Monsieur Guy LECOURT.
Madame Clarisse DEMONT a donné pouvoir à Madame Pauline WINOCOUR LEFEVRE.
Monsieur Grégory GARESTIER a donné pouvoir à Monsieur Philippe BENASSAYA.
Madame Nadine GOHARD a donné pouvoir à Madame Pauline SANDJIVY Élisabeth.
Madame Anne GRIGNON a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc JANNIN.
Madame Anne HÉRY LE PALLEC a donné pouvoir à Monsieur Adriano BALLARIN.
Monsieur Marc HERZ a donné pouvoir à Madame Josette JEAN.
Madame Véronique HOUILLIER a donné pouvoir à Monsieur Patrick LOISEL.
Monsieur Jean-Luc KOKELKA a donné pouvoir à Monsieur Jacky JOUBERT.
Monsieur Gérard OURS a donné pouvoir à Madame Cécile DEBON.
Monsieur Alain PEZZALI a donné pouvoir à Monsieur Patrice PRÉAUX.
Monsieur Alain SEIGNEUR a donné pouvoir à Madame Annie JOSEPH.

Conformément à ses statuts, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Accueil du Président

Le Président ouvre la séance de l'Assemblée Générale du jeudi 06 avril 2023 et procède à l'appel des présents et représentés.

Le Président remercie les membres présents.

Il remercie Monsieur Jean-Marie TÉTARD, Maire de Houdan et Président de la CCPH, d'accueillir cette séance dans sa commune. La CCPH est la 1^{ère} intercommunalité à avoir adhéré à IngénierY' en octobre 2014.

Il salut également le Sénateur Alain GOURNAC qui est toujours fidèle à nos assemblées.

Il souhaite la bienvenue aux communes **de Morainvilliers-Bures, Juziers, Issou et du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Mondreville-Tilly** qui sont nouvellement adhérent à l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' ». La délibération concernant leurs adhésions vient d'être approuvée au Conseil d'Administration précédant.

Monsieur Élie SÉTIAUX est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

1- Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 janvier 2023

Le Président rappelle que le compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) a été envoyé, ce dernier n'appelle pas d'observations de la part des membres de l'Assemblée Générale.

Le Compte rendu de l'Assemblées Générale Ordinaire du 26 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

2- Point d'activités IngénierY'

➤ 4 Nouvelles adhésions votées au Conseil d'Administration

Morainvilliers-Bures : 3.069 habitants - canton de Verneuil-sur-Seine - Maire : Fabienne DEVEZE

Juziers : 3.912 habitants – canton de Limay - Maire : Kitty VARIN

Issou : 3.913 habitants - canton de Limay - Maire : Lionel GIRAUD

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Mondreville-Tilly – Présidente : Cynthia DOMENCH

Ce qui porte à **188 le nombre de communes** adhérentes à IngénierY', **2 SIVOS** (Bréval-Neauphlette et Mondreville-Tilly) et **5 intercommunalités** (Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, Communauté de Communes du Pays Houdanais, Communauté de Communes Portes Ile de France, Communauté de Communes Haute Vallée de Chevreuse, Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires).

➤ Convention ROOLE votée au Conseil d'Administration

Le président précise que dans le cadre des bornes de recharges électrique une convention avec ROOLE, mise en place d'une ligne téléphonique, a été votée au Conseil d'Administration avant l'AGO.

➤ Organigramme Agence

Le Président fait part des agents recrutés depuis le dernier CA, Pascal RIBIER chargé de projet VRD depuis le 1^{er} février 2023 et Helga BRIANTAIS-ROUYER chargée de mission patrimoine mobilier et adjointe à la responsable du Pôle Sauvegarde et Transmissions des Patrimoines arrivée le 06 mars 2023, ce qui représente à ce jour 31 agents qui travaillent chez IngénierY'.

➤ Présentation des futures rencontres sobriétés énergétiques

Depuis quelques mois l'Agence travaille sur la mise en place d'un guichet d'ingénierie financière pour aller plus loin dans les démarches et notamment par rapport à cette crise énergétique qui va durer. Ses séminaires, d'une demi-journée, sur la sobriété énergétique vont avoir lieu le 23 mai à la CCPIF, le 13 juin à CART et le 27 juin à la CCPH pour les élus et l'ensemble des agents de l'administration concernés. D'autres seront à programmer en septembre/octobre afin de toucher tous nos adhérents.

3- Les délibérations

Délibération n°2023-AG-2-1 Adoption du Compte de Gestion de l'exercice 2022

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31 et L.2343-1 relatifs à l'arrêté des comptes et au rôle du comptable,
VU la délibération n°2022-AG-1-4 du 29 mars 2022 approuvant le Budget Primitif pour l'année 2022,
VU le Compte de Gestion de l'exercice 2022 dressé par Madame le Payeur départemental des Yvelines,
VU le projet de délibération n° 2023-AG-2-2 de ce jour portant sur l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2022,
VU les annexes, pages 17 et 18 du Compte de Gestion de l'exercice 2022, jointes à la présente délibération,

CONSIDÉRANT que le Compte de Gestion transmis par Madame le Payeur Départemental des Yvelines est conforme au Compte Administratif,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se prononcer sur le Compte de Gestion 2022 tenu par Madame le Payeur départemental des Yvelines,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président d'IngénierY',

Après en avoir délibéré, au vote à main levée, à l'unanimité,

L'Assemblée Générale,

ARRÊTE comme suit les résultats de l'exécution du budget de l'exercice 2022 :

Il vous est par conséquent demandé de bien vouloir approuver le compte de gestion d'IngénierY' afférent à l'exercice 2022 qui laisse apparaître les résultats de clôture suivants :

	Investissement	Fonctionnement	Total
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	46 233,44 €	1 460 722,00 €	1 506 955,44 €
Recettes nettes	11 560,36 €	1 375 760,85 €	1 387 321,21 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	46 233,44 €	1 460 722,00 €	1 506 955,44 €
Dépenses nettes	15 643,08 €	1 241 857,27 €	1 257 500,35 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	-	133 903,58 €	129 820,86 €
Déficit	- 4 082,72 €		

	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	34 383,44 €	-	-4 082,72 €	30 300,72 €
Fonctionnement	90 972,00 €	-	133 903,58 €	224 875,58 €
Totaux	125 355,44 €	-	129 820,86 €	255 176,30 €

DÉCLARE que le Compte de Gestion pour l'exercice 2022 dressé par Madame le Payeur départemental des Yvelines, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

ADOpte le Compte de Gestion de l'exercice 2022.

AUTORISE Monsieur le Président de l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' » à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2023-AG-2-2
Adoption du Compte Administratif de l'exercice 2022

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2022-AG 1-4 du 29 mars 2022 approuvant le Budget Primitif pour l'année 2022,

VU la délibération n°2023-AG-2-1 de la présente Assemblée Générale adoptant le Compte de Gestion de l'exercice 2022,

VU le compte administratif 2022 présenté par Président d'IngénierY',

VU les annexes 2 pages du Compte de Administratif de l'exercice 2022, jointes à la présente délibération,

CONSIDÉRANT que les écritures du Compte Administratif sont conformes à celles du Compte Gestion dressé par Madame la Payeuse Départementale des Yvelines,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président d'IngénierY',

Et en application de l'article L2121-14 du CGCT, Monsieur le Président d'IngénierY' propose à l'Assemblée Délibérante que Madame Josette JEAN préside la séance, ce qui est accepté à l'unanimité par les membres présents et se retire pour le vote du Compte Administratif de l'exercice 2022,

Madame Josette JEAN préside la séance,

Après en avoir délibéré, au vote à main levée, à l'unanimité,

L'Assemblée Générale,

DÉCLARE que les résultats du Compte Administratif 2022 présenté par Monsieur le Président de séance, s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Résultat reporté 2021	90 972,00 €	Résultat reporté 2021	34 383,44 €
Recettes de l'exercice	1 375 760,85 €	Recettes de l'exercice	11 560,36 €
Dépenses de l'exercice	1 241 857,27 €	Dépenses de l'exercice	15 643,08 €
Résultat de l'exercice	133 903,58 €	Résultat de l'exercice	- 4 082,72 €
Résultat de clôture 2022	224 875,58 €	Résultat de clôture 2022	30 300,72 €
Soit un excédent cumulé global 2022 de :		255 176,30 €	

ADOpte le Compte Administratif de l'exercice 2022,

AUTORISE Monsieur le Président de l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' » à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2023-AG-2-3
Adoption du Budget Primitif 2023

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
VU la délibération n°2014-CG-5-4410.1 du 23 mai 2014 créant l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' »,
VU les statuts de l'Agence d'ingénierie départementale – IngénierY' modifiés et adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 06 octobre 2022,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57,
VU la délibération n°2021-AG-2-1 du 19 octobre 2021 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022,
VU la délibération n°2022-AG-1-1 du 29 mars 2022 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) et la délibération n°2022-AG-2-1 le modifiant,
VU la délibération n°2022-AG-2-2 du 06 octobre 2022 autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres de même section,
VU le tableau de synthèse du Budget joint à la présente délibération,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président d'IngénierY',

Après en avoir délibéré, au vote à main levée, à l'unanimité,

L'Assemblée Générale,

ADOpte le Budget Primitif 2023 de l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' », joint en annexe de la présente délibération, qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 2 165 831,30 € et par section comme suit :

- Section de fonctionnement dépenses/recettes : 2 125 985,58 €
- Section d'investissement dépenses/recettes : 39 845.72 €

PRÉCISE que le Budget Primitif 2023 est adopté avec la reprise des résultats de l'année 2022,

PRÉCISE que le Président est autorisé à procéder, pour l'exercice 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

AUTORISE Monsieur le Président de l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' » à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4- Questions diverses

Le Président demande s'il y a des questions diverses ? Pas de questions diverses de la part des membres de l'Assemblée Générale.

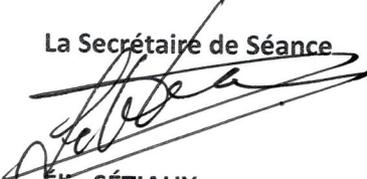
Le Président, avant de clôturer la séance, souhaite évoquer 2 points :

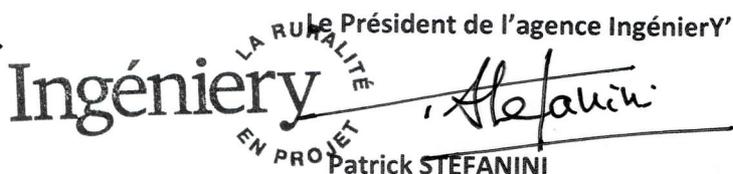
- Le 1^{er} en lien avec notre communication et notre nouveau site Internet, nous avons besoin des communes pour faire vivre ce site et notre communication moderne, interactive et connectée.
Le Président en lien avec le Directeur, missionne Manuela BOURJAC afin d'être en 1^{ère} ligne dans la collecte de ces différents éléments (photos, vidéos, témoignages, ...) auprès de nos adhérents.

- Le 2^{ème} concerne l'extension des compétences d'IngénierY' et l'augmentation du nombre d'adhérents qui nous font courir le risque (selon la formule bien connue) « d'être victime de notre succès » et ainsi avoir du retard dans le traitement d'un certain nombre de dossiers. Le Président rappelle qu'il est important que nos adhérents nous sollicitent lorsque qu'un retard conséquent ou un dysfonctionnement se créer. Là aussi **Manuela BOURJAC est missionnée** pour aller à la rencontre tous les mois de nos adhérents élus mais aussi des agents communaux sur la base d'une liste que lui fournira le Directeur sur les projets en cours afin de pallier tous dysfonctionnement et nous faire remonter directement les petites problématiques qui pourraient se créer.

Le Président remercie les membres de l'Assemblée Générale, clos la séance et invite les adhérents au verre de l'amitié.

La Secrétaire de Séance


Elie SÉTIAUX

Le Président de l'agence IngénierY'

Patrick STEFANINI

Ce procès-verbal a été approuvé lors de l'Assemblée Générale du mercredi 05 juillet 2023.